

## Projet de loi

**portant approbation de l'Accord-cadre global de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part, signé à Bruxelles le 27 juin 2012.**

---

### Avis du Conseil d'État

(6 février 2015)

Par dépêche du 15 octobre 2014, le Premier ministre, ministre d'État, a fait parvenir au Conseil d'État pour avis le projet de loi sous rubrique, élaboré par le ministre des Affaires étrangères et européennes. Au texte du projet de loi étaient joints un exposé des motifs, une fiche d'évaluation d'impact, une fiche financière, l'avis de la Chambre des salariés du 2 octobre 2014 ainsi que le texte de l'Accord de partenariat et de coopération.

L'avis de la Chambre de commerce a été communiqué au Conseil d'État par dépêche du 19 décembre 2014.

### Considérations générales

Le projet de loi se propose d'approuver l'Accord-cadre global de partenariat et de coopération de l'Union européenne et de ses États membres avec la République socialiste du Viêt Nam. Cet accord s'inscrit dans une démarche européenne globale, alors que, sur le plan bilatéral, les échanges commerciaux entre le Luxembourg et la république précitée, sont croissants. Par ailleurs, le Viêt Nam constitue un pays partenaire privilégié de la politique luxembourgeoise de coopération au développement. L'Accord à approuver par le projet de loi sous examen est censé renforcer le cadre juridique actuel des relations bilatérales et constitue, également, un élément supplémentaire pour la mise en place d'un futur accord de libre-échange entre les parties signataires.

Pour de plus amples détails, le Conseil d'État renvoie à l'exposé des motifs.

L'Accord qui prévoit notamment la mise en place d'un comité mixte, est prévu pour une période de cinq ans, automatiquement prorogée pour des périodes successives d'un an, sauf dénonciation écrite préalable par une des parties.

## **Examen de l'article unique**

Le Conseil d'État n'a pas d'observation à faire.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 6 février 2015.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

La Présidente,

s. Viviane Ecker